

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES RÊVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 mai 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Céline FORTIN, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yvon BERHAULT, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Thierry ROYER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2021-121

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 4

FINANCES LIGNE DE TRESORERIE 2021-2022

Lamballe Terre & Mer fait face à des variations de trésorerie en raison de décalages entre le décaissement de ses dépenses et l'encaissement de ses recettes, notamment liés à l'autonomie financière des budgets annexes eau, assainissement et déchets. Il est proposé de solliciter une ligne de

trésorerie pour un montant de 10 M€ pour la période 2021-2022 (contre un actuel montant de 4,5 M€ pour la précédente période 2020-2021).

Trois raisons principales justifient ce nouveau montant de ligne de trésorerie :

- A partir de 2022, le besoin de trésorerie du budget annexe déchets sera fortement accru avec la mise en place de la redevance incitative. L'ancien produit de TEOM perçu mensuellement en 2021 par le budget principal sera remplacé en 2022 par la nouvelle redevance incitative, au sein du budget annexe déchets, dont la facturation sera émise à partir de la fin du 1^{er} semestre 2022.
- A partir du 1^{er} juillet 2021, la ligne de trésorerie du Centre Intercommunal d'Action Sociale à hauteur de 1,2 M€, sera remplacée par une avance de trésorerie du budget principal de Lamballe Terre & Mer (solution moins onéreuse présentée dans une précédente délibération).
- Dans le cadre de l'équilibre des comptes administratifs 2021, il est proposé de solliciter l'emprunt d'équilibre au plus juste, afin de limiter l'encours de dette au 31 décembre. Ce choix d'optimisation aura également un impact sur le niveau de trésorerie au 1^{er} janvier 2022.

Suite à la consultation auprès de nos principaux partenaires financiers, l'offre faite par la Banque Postale a été retenue dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 10 000 000,00 EUR maximum
- Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de 364 jours à compter de la date de signature du contrat.
- Mise à disposition des fonds : par virement de trésorerie (montant minimum de 10 000 €), mise à disposition des fonds en jour J si demande avant 12h.
- Modalités de remboursement : par virement de trésorerie, paiement trimestriel des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
- Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêts au taux fixe 0,18%.
- Base de calcul : 30j/360.
- Frais de dossier : néant.
- Commission d'engagement : 5 000 € soit 0,05% du montant maximum, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
- Commission de non utilisation : néant.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale à hauteur de 10 M€ (10 000 000 €), dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le contrat et tous les documents y afférents et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le

1 JUIN 2021

Affiché le 1 JUIN 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

1 JUIN 2021



COMMUNAUTÉ
LAMBALLE
TERRE
&
MER
-22-
AGGLOMERATION